



Gestion
mondiale d'actifs

MODIFICATION N° 5 datée du 24 janvier 2022 apportée à la notice annuelle datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021 et par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021.

FONDS RBC ET PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC

Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC (auparavant, Fonds indiciel obligataire canadien RBC)

Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC

Fonds indiciel canadien RBC

Fonds indiciel américain RBC

Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC (auparavant, Fonds américain indiciel neutre en devises RBC)

Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC (auparavant, Fonds international indiciel neutre en devises RBC)

Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC

Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC

(individuellement, un *fonds* et, collectivement, les *fonds*)

La présente modification n° 5 datée du 24 janvier 2022 apportée à la notice annuelle datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021 et par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 (la *notice annuelle*), modifie les attestations figurant dans la notice annuelle et renferme des renseignements supplémentaires à l'égard des fonds relativement à la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022 apportée au prospectus simplifié daté du 30 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021 et par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021. La notice annuelle, à l'égard des fonds, doit être lue à la lumière de ces renseignements.

Résumé

Changement de dénomination de certains fonds RBC

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (*RBC GMA*), gestionnaire des fonds, a précédemment annoncé qu'à compter du 24 janvier 2022, les dénominations des fonds suivants seront remplacées telles qu'elles sont indiquées ci-après :

Dénomination du fonds actuelle

Fonds indiciel obligataire canadien RBC

Fonds américain indiciel neutre en devises RBC

Fonds international indiciel neutre en devises RBC

Nouvelle dénomination du fonds

Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC

Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC

Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC

Nouvelle désignation des parts de série A de certains fonds RBC en parts de série DZ

RBC GMA a précédemment annoncé qu'à compter du 24 janvier 2022, les parts de série A de chacun des fonds suivants deviendront des parts de série DZ de ces fonds.

Fonds

Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC

Fonds indiciel canadien RBC

Fonds indiciel américain RBC

Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC

Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC

Nouvelle désignation des parts de série F de certains portefeuilles privés RBC en parts de série I

RBC GMA a précédemment annoncé qu'à compter du 24 janvier 2022, les parts de série F du Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC et du Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC deviendront des parts de série I de ces fonds.

Modifications

La notice annuelle est par les présentes modifiée dans le cadre du dépôt de la version modifiée des aperçus du fonds à l'égard des fonds afin de tenir compte des modifications indiquées ci-dessus à la rubrique « Résumé ».

**Attestation des fonds, du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal des fonds
(sauf pour les parts de série A)**

La présente modification n° 5 datée du 24 janvier 2022 apportée à la notice annuelle datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021 et par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021, et le prospectus simplifié daté du 30 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

Le 24 janvier 2022

Par : *« Damon G. Williams »*

Damon G. Williams
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,
de promoteur et de placeur principal des fonds
(sauf pour les parts de série A)

Par : *« Heidi Johnston »*

Heidi Johnston
Chef des finances, Fonds de RBC GMA
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,
de promoteur et de placeur principal des fonds
(sauf pour les parts de série A)

Au nom du conseil d'administration de
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal des fonds (sauf pour les parts de série A)

Par : *« Douglas Coulter »*

Douglas Coulter
Administrateur

Par : *« Daniel E. Chornous »*

Daniel E. Chornous
Administrateur

Attestation du placeur principal des fonds (parts de série A)

À notre connaissance, la présente modification n° 5 datée du 24 janvier 2022 apportée à la notice annuelle datée du 30 juin 2021, modifiée par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021 et par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021, et le prospectus simplifié daté du 30 juin 2021, modifié par la modification n° 1 datée du 7 septembre 2021, par la modification n° 2 datée du 20 octobre 2021, par la modification n° 3 datée du 5 novembre 2021, par la modification n° 4 datée du 14 décembre 2021 et par la modification n° 5 datée du 24 janvier 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

Le 24 janvier 2022

FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.

Par : « Michael Walker »

Michael Walker
Président